

CLOS D'AUDHUYClos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanac

Siret : 804 150 787 00013

APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

OLIVIA LOUSTALOT

NIR : 2 93 04 46 127 016 39

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 01/10/2025

Palier : Palier 1

Date de sortie : 07/10/2025

Coefficient hiérarchique : 9

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/10/2025 au 07/10/2025

N° 12 1760997723776 85 LOUSTALOT 01102025 1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salarialesMme OLIVIA LOUSTALOT
7 Rue des Aubépines
46700 Puy-l'Évêque

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Nb de jours travaillés : 5 et Nb de jours d'absence : 0

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	37,00	439,56
Nombre total d'heures			37,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	439,56	x	10,00	43,96
Rémunération totale brute				483,52
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	483,52			5,37
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	483,52	x	0,40	1,93
Sécurité Sociale Plafonnée	483,52	x	6,90	33,36
Complémentaire T1	483,52			23,16
Formation	483,52			0,29
CSG non imposable à l'IR	479,32	x	6,80	32,59
CSG imposable à l'IR	479,32	x	2,40	11,50
CRDS imposable à l'IR	479,32	x	0,50	2,40
Total des cotisations et contributions obligatoires				110,60
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				372,92
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 372,92**Montant net imposable : 386,82**

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 372,92****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..